

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (sauf points 11 et 12), Mme Estelle Leyssenne, Mme Johana Greco, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon
Mme Paule Frachon représenté par M. Olivier Guillotin
Mme Claire Lefebvre représentée par Mme Véronique Vela-Rodriguez
M. Philippe Lecomte représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Julien Baillergeau représenté par Mme Estelle Leyssenne
Mme Jessie Claude représentée par M. Antoine Madelin
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Annette Perthuis

Étaient absent.es :

Mme Emilie Legros (points 11 et 12)

Madame Isabelle Dutronc est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame la Maire fait la déclaration suivante au nom de la majorité municipale :

« Nous vivons depuis moins de deux semaines des heures tragiques, dans le monde mais aussi pour notre pays. Le massacre par des terroristes le 7 octobre de civils en Israël doit être fermement condamné. Au nom de tou.tes les Fresnois.es nous le faisons sans ambiguïté, avec force et conviction. Cette condamnation sans équivoque de notre part ne saurait justifier en retour des actes tout aussi innommables. Une vie humaine, où qu'elle soit, équivaut à une autre vie humaine.

La situation au Proche-Orient est complexe et ses racines plongent loin dans l'histoire de nos peuples, civilisations et familles spirituelles. Certes, cela dépasse très largement le périmètre et les compétences de notre Commune, mais les événements qui s'y déroulent ont une forte résonance pour nos concitoyens et nos concitoyennes, qui sont aussi citoyen.nes du monde. Sur la terre de Palestine et d'Israël, jeter les bases de la paix suppose le respect des résolutions des Nations Unies et la mise en œuvre d'un véritable plan en vue d'une solution à deux États viables et aux frontières internationalement garanties.

Pour notre part, à Fresnes, après l'assassinat il y a trois ans de Samuel Paty et de Dominique Bernard ce 13 octobre à Arras, plus que jamais, nous avons à cœur de développer une culture de concorde et de paix luttant contre toutes les formes de discrimination et de racisme et respectueuse de chacune et de chacun. Simplement, avec modestie et humilité, nous tenons aujourd'hui à honorer la mémoire de celles et de ceux qui ont péri. Nous comprenons la douleur de leurs proches et de leurs familles, nous les soutenons dans cette épreuve.

Solennellement, le Conseil municipal va observer maintenant une minute de silence.

Je vous remercie ».

1. Installation de Madame Johana GRECO

Madame la maire précise que la Ville a reçu le courrier de confirmation de la démission de Monsieur Philippe Pallier de ses fonctions de Premier adjoint le 11 octobre 2023, ce qui explique pourquoi le Conseil municipal, initialement convoqué pour le 12 octobre a dû être reporté au 19 octobre.

Par ailleurs, Madame la Maire remercie Monsieur Philippe Pallier pour ces trois années pendant lesquelles il a eu son entière confiance. Elle rappelle qu'ils ont tous deux été élus ensemble depuis 2001, avec une interruption entre 2014 et 2020, et lui souhaite très bonne continuation autant sur le plan professionnel que personnel.

Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame Johana GRECO en qualité de conseillère municipale, à la suite de la démission de Monsieur Philippe Pallier de ses fonctions de Premier adjoint et de son mandat de conseiller municipal.

2. Démission d'un adjoint – Élection d'un adjoint en remplacement

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Le Conseil municipal, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **6 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, a décidé que l'adjoint à élire prendra rang, dans l'ordre du tableau, à la même place que l'adjoint démissionnaire, c'est-à-dire au rang de Premier adjoint.

Puis le Conseil municipal a procédé à l'élection, à scrutin secret, du premier adjoint :

Le bureau de vote est constitué et se compose des deux élu.es présent.es les plus jeunes et des deux élu.es présent.es les plus âgé.es, à savoir :

- Monsieur Michel Souillac ;
- Monsieur Richard Doms ;
- Monsieur Antoine Madelin ;
- Monsieur Josselin Aubry.

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des élu.es. Chacun se lève à l'appel de son nom et se rend à l'isoloir disposé à cet effet pour voter en son nom propre ainsi que, le cas échéant, pour l'élu.e qui lui a donné pouvoir.

Lorsque chaque élu.e a pu voter, le bureau procède au dépouillement.

Est candidat :

M. Christian Caristan

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es	35
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

- M. Christian Caristan 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Christian Caristan a été élu Premier adjoint.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Monsieur Doms fait une déclaration sur le vœu adopté portant sur l'Osmose inverse basse pression :

« J'ai été très surpris à la lecture de ce vœu lors du dernier CM. Tout d'abord que l'urgence ait été voté pour une affaire qui date de plusieurs mois, ce qui est irrationnel.

Mais le plus notable est que vous ayez voté ce vœu soit par mauvaise information sur le sujet, soit par esprit grégaire. Je vais analyser ces deux hypothèses.

Je vais commencer par une information sur ce qu'est l'osmose inverse basse pression aussi dénommée nanofiltration. Il s'agit de pousser l'eau à travers une membrane à maille très fine, afin d'améliorer la filtration. Pratiquement toutes les grosses molécules sont filtrées : les polluants type dioxane, les pesticides, les restes médicamenteux, les molécules organiques et même une partie des sels de calcium (le "calcaire"). De plus, comme les molécules organiques ont été filtrées il devient inutile de chlorer l'eau, ce qui lui donne parfois un mauvais goût et la rend impropre à la consommation.

Le résultat est donc une eau totalement saine, au moins aussi pure que l'eau minérale, ce qui permet de ne pas devoir acheter de l'eau en bouteille qui coûte au moins 100 plus chère pour les premiers prix et génère une pollution provenant des bouteilles en plastique.

Le surcoût de cette eau sera de vingt centimes par litre soit moins de 5% du prix une seule année, alors que l'inflation générale est au moins de 5% chaque année et même bien plus pour les produits alimentaires. En regard de ce léger surcoût, les bénéfices pour les consommateurs seront bien plus importants : plus d'achat et de transport de packs d'eau minérale, appareils ménagers moins entartés et donc avec une bien plus longue durée de vie, moins d'énergie pour produire de l'eau chaude et moindre consommation de produits de lavage. Le bilan économique pour le particulier est très positif, sans compter qu'il dispose d'une eau sanitaire de qualité parfaite.

Je suppose que tout ceci ne vous a pas été aussi nettement expliqué. En revanche, on vous a peut-être raconté que les rejets pollueraient la rivière, ce qui est totalement stupide. D'abord parce que les volumes prélevés dans les cours d'eau sont négligeables par rapport au débit des fleuves. Mais encore plus parce que le bilan est complètement nul : si on ne fait pas la nanofiltration, les polluants de divers ordres arriveront

jusque chez l'utilisateur, l'eau usée repartira à Valenton et reviendra finalement en Seine avec les micropolluants ; si on fait la nanofiltration les condensats repartent dans la Seine mais l'eau usée qui reviendra de Valenton en aura été débarrassé. On sait depuis Lavoisier que "rien ne se perd, rien ne se crée..." et il est donc très facile de comprendre que cette histoire de pollution est complètement bidon.

Je suppose que lorsqu'on vous a demandé de voter le vœu - en urgence de plus - tout ceci ne vous a pas été exposé et que vous avez eu confiance dans "l'expertise" de la Coordination Eau Ile-de-France. C'est bien pour cela que j'ai voté contre la subvention (ou l'adhésion) à cette officine ; soit ils ne sont pas experts, soit il y a bien des experts mais ils nous mentent. Nous en avons ici la preuve.

Plus généralement, il semble qu'il y a de plus en plus d'organismes qui préfèrent la protestation à la vérité. C'est grave parce que cela finira par discréditer toute protestation même fondée, par désaffection de ceux qui penseront que c'est peut-être une manipulation.

Ne cherchons pas ailleurs la raison du déclin électoral de la Gauche et de la montée de l'abstention : c'est dû à une perte croissante de confiance. Ceci est un exemple mais on peut aussi mettre en exergue d'autres affaires, comme les critiques injustifiées sur le fonds Marianne : renseignez-vous bien, vous verrez que, sur ce sujet aussi, les protestations étaient illégitimes, Caroline Fourest, une vraie femme de gauche, l'exprime très bien.

En tout cas, cessons ces vœux en urgence qui empêche de réfléchir sur le fond et conduisent à des votes stupides ».

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, Par **33 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, – **1 voix contre** – M. Richard Domsps – **1 abstention** – Mme Muriel Ethève, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juin 2023.

4. Subvention exceptionnelle

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin indique que son groupe se joindra à ce vote. Il ajoute avoir une pensée pour toutes les victimes.

Monsieur Carlier confirme qu'il est d'accord, sur le fond, avec le principe de cette subvention exceptionnelle pour les populations civiles durement touchées et le montant de celle-ci. En revanche, il aurait préféré que cette aide puisse être versée, ainsi que l'a fait par exemple la Métropole du Grand Paris, à un fonds plus structurant comme le Fonds d'action extérieure des collectivités locales qui est mis en place par le Ministère des Affaires étrangères, qui offrirait, selon lui, une meilleure sécurisation et une plus grande traçabilité des fonds versés, au contraire d'un versement à des associations plus locales.

Madame la Maire indique que la Ville avait, en 2022, fait un versement à ce Fonds, pour l'Ukraine, mais que dans ce cas il est proposé de passer par ces deux ONG qui sont très présentes dans ces régions.

Monsieur Domsps demande si, au vu de l'intervention de Monsieur Carlier, la délibération peut être modifiée.

Madame la Maire répond que les subventions exceptionnelles votées par la Ville ne sont pas toujours versées aux mêmes organismes, car cela dépend des circonstances.

Madame Leclerc-Bruant ajoute que ces associations regroupent des professionnels de l'humanitaire, que leur activité est très encadrée, et qu'elles travaillent avec des acteurs de ces pays si bien qu'elles sont en capacité de mobiliser sur place des moyens pour réagir face aux situations d'urgence, ce que d'autres associations ne sont pas toujours capables de faire. Elle rappelle qu'elles sont adhérentes au Comité de la Charte du Don en confiance et qu'elles offrent des garanties en termes de collecte et d'usage des fonds. Aussi, leur probité ne peut être remise en cause.

Monsieur Madelin répond que leur probité n'est pas remise en cause mais qu'elles-mêmes font état du fait que leur travail, par exemple en Lybie, est difficile ce qui pose la question de leur capacité en raison du contexte dans lequel elles essaient d'intervenir.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour venir en aide aux victimes du séisme au Maroc, du conflit dans le Haut-Karabakh et des inondations en Lybie.

5. Approbation de la garantie d'emprunt pour le prêt contracté par immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 239 logements collectifs résidence de la Fosse-aux-Loups sise 43 avenue de la paix et 19-20 avenue de Stalingrad

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9 719 000 euros souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 147250 constitué d'une ligne de prêt, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne de prêt	PAM
Identifiant ligne de prêt	5537150
Montant	9 719 000 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	annuelle
Taux de la période	3,6 %
TEG de la ligne de prêt	3,6 %
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index *	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt *	3,6 %
Périodicité	annuelle
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR (double révisabilité)
Taux de progressivité de l'échéance	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, est autorisée à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place de cette garantie et la convention annexée à la présente délibération qui sera passée entre la Commune et l'organisme garanti ainsi que tout acte annexe.

6. Fonds de compensation des charges transférées définitif 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier indique s'être étonné lors de la commission « Ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire » de voir apparaître une somme de 15 000 € relative au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et avoir posé des questions à ce sujet. Ainsi, le PLUI a généré des dépenses pour la Ville qu'il ne semble pas avoir véritablement démarré, à l'inverse des autres établissements publics territoriaux du Val-de-Marne. Aussi, il s'étonne qu'aucune délibération ne soit soumise au Conseil municipal sur la compétence PLUI.

Madame la Maire répond que le PLUI est bien en cours et en est au stade du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) et des OAP (orientations d'aménagement et de programmation). Elle précise qu'il existe deux types d'OAP : les OAP stratégiques et les OAP thématiques. Des réunions et

comités de pilotage sont organisés, auxquels Mme Leclerc-Bruant, adjointe à l'urbanisme, participe activement avec les services de la Ville. L'arrêt du projet de PLUI est prévu pour le mois d'avril 2024, puis sera lancée la phase de consultation des personnes publiques associées été l'enquête publique pendant les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2024.

Monsieur Carlier acte que l'EPT 12 rattrape son retard en la matière et souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de prendre en compte le cadre de vie des Fresnoises et des Fresnois dans le cadre de ce futur PLUI, qui devra éviter une densification trop importante. Il rappelle que le Territoire est très divers, qu'il compte 24 communes réparties sur deux départements. La densification des communes à l'intérieur du département du Val-de-Marne est elle-même très diverse.

Madame la Maire indique que le retard dont fait état Monsieur Carlier provient en particulier du nombre de communes de l'EPT 12, ce qui nécessite un travail plus important et plus long que pour les EPT regroupant une dizaine de communes et que, par ailleurs, un travail très actif est mené sur cette question par les différents acteurs. Par ailleurs, la question des spécificités des différentes villes sera abordée dans le cadre des OAP stratégiques, destinées à rassembler des villes dont les PLU sont proches.

Madame Leclerc-Bruant confirme que la municipalité est très attentive à préserver la spécificité de la commune de Fresnes et que la diversité des différentes villes du territoire est très bien identifiée. Ainsi, l'objectif du PLUI est, comme pour tout PLU, de définir des zones. Elle ajoute que, en 2020, le PLU de Fresnes a été revu pour baisser considérablement la densification et augmenter la pleine terre, que ce soit dans les zones pavillonnaires ou dans les zones de grande hauteur. Ainsi, la Ville souhaite que ce travail effectué en 2020, qui portait aussi sur la question de la perméabilité du sol, de la biodiversité, des corridors écologiques et des trames vertes et bleues, soit pérennisé dans le cadre du PLUI. Enfin, elle ajoute que, dans la continuité de la politique menée actuellement, des réunions publiques seront organisées en vue d'expliquer l'évolution de ce PLUI, en plus des enquêtes publiques.

Monsieur Carlier rappelle que lors du Conseil municipal du 8 juin 2023, est passée une convention relative à l'opération de la résidence « La Lutèce », qui se traduira par une augmentation du nombre de logements, ce qui pourra générer des problématiques de stationnement dans ce quartier.

Madame Leclerc-Bruant rappelle que la surface de plancher demeure identique à l'existant. Ainsi, ce projet n'entraîne pas de densification.

Après en avoir délibéré,

par **32 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **3 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, et M. Christophe Carlier, approuvé le montant définitif 2022 de 6 240 863 euros du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), se décomposant comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 3 733 249 € ;
- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 2 309 968 € ;
- Minoration au titre des restitutions de compétences (nuisances sonores) : - 614 € ;
- Abondement voirie : 44 131 € ;
- Participation des communes aux dépenses 2022 du PLUi : 15 229 € ;
- Participation des communes du bassin 4 au déficit constaté suite à la réalisation des bilans 2021 des bassins (ordures ménagères) : 80 989 € ;
- Besoin de financement de la compétence plan local d'urbanisme : 34 577 € (30 464 € pour la part forfaitaire et 4 113 € de FCCT pour la part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 23 334 € (23 334 € part forfaitaire et 0 € part au réel).

7. Cession d'un véhicule

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Madame la Maire ajoute que s'agissant d'un car catégorisé en « Crit'air » 5, il ne pouvait plus être utilisé par les services municipaux et que la Ville a passé un marché de prestation de service en remplacement.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé la cession du car VOLVO 8700 B immatriculé 2324 XV 94 selon les conditions suivantes :

Marque et genre	Acquéreur	Prix de vente
VOLVO 8700 b	Société P.T.U.T Eugenisz	
Immatriculé 2324 XV 94	Hliwa	13 198 €

6. Classes découverte – Participation des familles

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie Legros, rapporteure,

Monsieur Madelin indique que, comme pour toutes les autres délibérations portant sur l'application du taux de participation individualisé (TPI), ce mode de calcul a des écueils, en particulier le fait que les familles considérées comme les plus aisées payent 60% du tarif, ce qui paraît élevé. Il ajoute que ce mode de calcul a pour effet que les conditions de ressources à partir desquelles les familles payent 50% ou plus du tarif sont rapidement atteintes.

Madame Sadane rappelle que les tarifs pour les familles les plus fragiles, qui représentaient auparavant les quotients les plus faibles, ont baissé. Elle souligne ainsi un réel effort en direction des familles fresnoises.

Madame la Maire ajoute que le tarif le plus bas s'établit à 10,80% de la participation.

Madame Ethève répond que cette mesure ne favorise pas les classes moyennes et que certaines familles, en raison de ces tarifs, hésitent à faire participer leurs enfants aux classes découvertes.

Madame Sadane indique que l'équipe municipale n'a recensé aucun enfant n'ayant pas participé aux classes de découverte en raison de difficultés financières des familles.

Monsieur Madelin estime que le tarif pour les familles les plus fragiles a certes été baissé, mais que cela est intervenu après une augmentation de 4,5% quelques mois auparavant.

Madame la Maire répond qu'en tout état de cause, les familles paient des tarifs moins élevés qu'avant.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Emilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **3 voix contre** – M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève et M. Philippe Vafiadès, – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, décidé :

- 1) D'appliquer la tarification suivante selon le taux de participation individualisé des familles, calculé en fonction du coût du séjour. Ces tarifs seront applicables à compter de ce jour :

Secteur	Activités	Base du calcul	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max
Périscolaire	Classe de découverte	Coût du séjour	10.80%	60.00%

- 2) Que dans le cas où la famille n'a pas procédé au calcul du TPI (taux de participation individualisé), la facturation est établie au tarif maximum.

- 3) Que, pour un enfant résidant hors Fresnes et scolarisé en classe ULIS, le TPI est appliqué à la facture de la famille et le cas échéant le différentiel du TPI majoré est facturé à la collectivité de résidence du dit enfant.
- 4) Que la facturation est établie après le séjour.

7. Structures d'accueil de la petite enfance – Approbation de la demande d'aide à l'investissement à la caisse d'allocations familiales pour l'agrandissement de la crèche de la Peupleraie

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, sollicité une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour le projet d'agrandissement de la crèche de la Peupleraie et autorise Madame la Maire à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir, notamment la convention de subvention.

8. Avis du Conseil municipal sur les demandes de dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour l'année 2024 – Branche alimentation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Madelin revient sur l'avis du CSE, qui est un comité national et non local. Ainsi, il souhaiterait que la Ville puisse dialoguer avec l'entreprise PICARD pour avoir l'avis des salariés locaux et que c'est sur cet avis qu'il voudrait pouvoir voter.

Monsieur Guillotin répond que des contacts existent avec l'établissement fresnois de la société PICARD. Il ajoute que sur la branche alimentaire de cette entreprise, les salariés sont représentés par l'intermédiaire d'un représentant départemental qui siège dans ce comité au niveau national et peut ainsi exprimer l'avis des salariés fresnois.

Madame Ethève demande si le personnel de PICARD a été rencontré, car il peut arriver que le CSE vote à l'encontre de la volonté des salariés. Elle estime ainsi qu'il est complexe pour le Conseil municipal de statuer sur la situation des salariés. Elle évoque la situation d'un jeune salarié de cette entreprise qui trouve intéressant de pouvoir travailler aux jours mentionnés afin d'avoir une rémunération supplémentaire.

Monsieur Guillotin répond qu'il ne peut rencontrer tous les salariés et admet que, pour de jeunes salariés, il est plus facile d'être disponibles les dimanches, comme cela a pu aussi être constaté pour la société RENAULT. Néanmoins, il rappelle qu'il est impossible de considérer ces points de vue comme représentatifs de l'ensemble des salariés, ni de se substituer aux représentants du personnel qui sont élus légitimement dans leur structure.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironeau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **6 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, a émis un avis défavorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail relevant de la branche « alimentation générale » les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

9. Présentation du compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, Conseil municipal a pris acte de la présentation du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2023 de la commission consultative des services publics locaux ci-annexé.

10. Présentation du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 relatif au service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier demande, concernant la centrale de géothermie et la centrale de cogénération, s'il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments et d'affecter l'électricité ainsi produite à l'autoconsommation de ces deux équipements. Il ajoute que des organismes publics, comme par exemple le SEDIF, ont fait le choix de développer sur leurs bâtiments techniques de production ou d'entretien technique des dispositifs de ce genre.

Monsieur Oberhauser répond que la solarisation des équipements est envisagée, concernant notamment le futur équipement, à savoir la nouvelle centrale de géothermie. Par ailleurs, la loi portant sur l'accélération des énergies renouvelables promulguée en juillet va imposer la solarisation des bâtiments publics, de ce type de bâtiments d'activité ainsi que des zones de stationnement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la commune de Fresnes et émet un avis favorable.

11. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal sis 64 avenue de la Paix

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Madame Ethève déplore que le centre-ville de Fresnes soit une zone blanche. Elle rappelle qu'il y avait eu un projet d'implantation d'une antenne sur l'église et souhaiterait qu'une réflexion puisse menée à ce sujet.

Madame Leclerc-Bruant conteste la qualification du centre-ville de Fresnes en tant que zone blanche. Elle ajoute que des antennes se sont installées récemment, par exemple sur la rue Auguste Daix – laquelle a posé beaucoup de problèmes du fait de sa proximité de certains logements, et a fait l'objet de contentieux. Pareillement, elle ajoute que des antennes ont été installées rue Maurice Ténine contre lesquelles des copropriétaires voisins ont intenté des recours. Elle regrette l'absence de concertation en ce sens de la part des sociétés de téléphonie.

Monsieur Madelin souhaite que la Ville puisse prendre la main et travaille avec les opérateurs à des emplacements, en évitant de les positionner sur des lieux de cultes en particulier lorsqu'ils ont une valeur patrimoniale. Il rappelle la très forte opposition de son groupe au projet d'antenne-relais sur l'église Saint-Eloi. De même, il souhaiterait que, dans la mesure du possible, ces antennes puissent être habillées afin de ne pas défigurer les bâtiments sur lesquels elles sont installées.

Madame la Maire répond que de telles actions sont menées depuis plusieurs années. Ainsi, concernant l'ancien projet d'antenne sur l'église Saint-Eloi, la Ville a proposé la toiture de la bibliothèque municipale, mais l'opérateur concerné a répondu que cet emplacement ne convenait pas. La Ville propose donc des édifices, en particulier communaux, à l'exception des crèches ou des écoles. Mais, en centre-ville, les propositions de la Ville ne sont pas retenues par les opérateurs. Par ailleurs, lorsque les antennes sont installées sur des propriétés privées, il y a souvent des recours devant le Tribunal administratif.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°2 à la convention en date du 6 juillet 2006.

12. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal sis Chemin des Otages

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé l'avenant n°2 à la convention en date du 24 novembre 2004.

13. Approbation du rapport annuel de la Société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne pour l'exercice 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Carlier estime que la question de la participation de la Ville au capital social de cet aménageur se pose. Il constate que sur les 24 opérations d'aménagement en cours de réalisation en 2022 par la SADEV 94, pour un total de plus de 3 millions de m² de surface de plancher, aucun ne concerne Fresnes. Il revient également sur le chiffre d'affaires général par la SADEV 94 sur 2022, à hauteur de 148 millions €, mais dont aucune cession foncière ne concerne Fresnes.

Monsieur Carlier indique savoir que la Ville a confié, en 2020, un mandat de gestion opérationnelle pour la finalisation des deux zones d'aménagement concerté (Charcot-Zola et Cerisaie Sud) mais que ce montage n'impose pas que la Ville soit actionnaire du capital social de l'aménageur. Aussi, au nom du bon emploi des fonds publics, il souhaiterait que la Ville sorte du capital social de la SADEV 94.

Madame la Maire répond que la Ville a fait une opération importante avec la SADEV 94 il y a plusieurs années portant sur la reconstruction totale du groupe scolaire Barbara et du collège Saint-Exupéry. Ainsi la Ville apprécie avoir cette possibilité de faire appel à la SADEV 94 sur des opérations d'aménagement en fonction des besoins. Elle ajoute que la coopération avec la SADEV 94 a toujours été de qualité et que la Ville pourrait à nouveau travailler avec elle à l'avenir, toujours sur les zones d'aménagement concerté.

Monsieur Madelin répond que, dans ce cas, cette dépense n'est pas nécessaire et que cela ne pourrait avoir lieu qu'après une procédure de mise en concurrence. Aussi, il estime que cette adhésion ne présente que peu d'utilité.

Madame la Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une adhésion, mais que la Ville est entrée au capital de la SADEV 94 il y a environ 20 ans et qu'il ne saurait être question de sortir du capital d'une société d'économie mixte dès que la Ville ne travaille pas avec. Elle rappelle que le mandat de gestion opérationnelle pour les deux ZAC est encore en cours. Dans ces conditions, il est opportun de demeurer actionnaire, d'autant plus que la participation de la Ville au capital est minime, à hauteur de 7 000 €.

Monsieur Madelin indique que si cette part est revendue, la Ville en tirera les recettes correspondantes et que cette participation n'est pas nécessaire pour bénéficier des services de la SADEV 94. Aussi, dans la mesure où ce rapport ne concerne pas Fresnes, son groupe s'abstiendra.

Monsieur Oberhauser rappelle que cela permet à la Ville de participer à un outil de coopération qui permet de contribuer au développement du Val-de-Marne, y compris de manière trans-partisane. Dans ces conditions, ce qui est fait dans les villes alentours a aussi un bénéfice pour la Ville, que ce soit en termes d'emploi ou encore de logement.

Monsieur Doms demande à quelle échéance sont prévus les actions de la SADEV 94 sur les ZAC de Fresnes qui ont été évoquées.

Madame la Maire répond que ces actions porteront sur une aide pour clôturer la ZAC Charcot-Zola et que cela aura lieu certainement dans quelques mois.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **6 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuve le rapport annuel de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour l'exercice 2022.

14. Avis du Conseil municipal sur la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la Commune de L'Haÿ-les-Roses

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteur,

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« Je souhaite faire une remarque sur les réserves que nous allons exprimer. En soi, il n'est pas inutile de demander que les espaces naturels soient au maximum protégés. Identiquement, il n'est pas inutile de rappeler qu'il ne faut pas trop imperméabiliser les sols.

Cela étant, si nous avons des réserves précises, il serait plus pertinent de les formuler concrètement plutôt que de donner des règles générales peu opératives. Je préconise donc qu'on adjoigne à cette remarque générale des points précis pour illustrer notre propos ; sinon on serait conduit à penser qu'il s'agit d'une remarque destinée uniquement à détourner l'attention de la politique de densification sur Fresnes.

Je veux souligner que cette densification de la commune voisine se situe dans un contexte où elle va bénéficier d'un métro qui conduit directement à Paris. C'est très différent de Fresnes où, en l'absence de transports en commun rapides et performants, toute augmentation de la densité de population (je parle dans l'absolu et non en rapport aux anciens projets Bridey-Chavanon) se traduit automatiquement en augmentation de la circulation routière.

C'est pour cette raison que, tant que Fresnes ne bénéficiera pas de stations de métro permettant de rejoindre rapidement Paris et les lignes métropolitaines (dont la future ligne 15), nous sommes résolument opposés à toute densification sur Fresnes.

Je donne acte à une fraction de la majorité municipale de son intérêt pour que le métro arrive à Fresnes et se prolonge dans le Nord-Essonnes pour réduire la circulation de transit, mais je sais que d'autres fractions de la majorité y sont plutôt opposées. Vous-même, Madame la Maire, apparaissez très peu favorable : vous rangiez d'ailleurs ce projet parmi les idées farfelues dans votre lettre aux Fresnois de janvier 2020. Et rien ne prouve que vous avez changé d'avis.

Il est donc à craindre que les déclarations favorables de votre frange progressiste sur ce sujet soit plus un leurre pour masquer votre inaction que les prémisses d'action concrètes et fortes : demande officielle, action personnelle, mobilisation de nos concitoyens, pétitions, etc.

Pour revenir à l'avis sur la modification du PLU de L'Haÿ-les-Roses, voter pour des réserves pas assez explicites me semble peu raisonnable, voter contre semble extravagant, je m'abstiendrai donc.

Une dernière remarque : il serait amusant que, pour notre prochaine modification de PLU, la commune de L'Haÿ-les-Roses exprime des réserves, bien fondées celles-là, sur notre politique conservatrice et peu audacieuse en matière de transports. »

Madame Leclerc-Bruant répond avoir précisé ne pas être opposée à la densification et comprendre que L'Haÿ-les-Roses le fasse, puisque cette commune bénéficie d'une nouvelle station de métro. Elle revient sur l'évolution du PLU en 2020, en concertation avec les Fresnois.es. Ainsi, pour les résidences de grande hauteur les espaces sont passés de 50% à 60% des emprises foncières, et pour les pavillons le taux est passé de 40% à 50%. Aussi, le sujet n'est pas la densification, mais comment on construit la ville de demain, une ville durable, une ville respirable.

Monsieur Madelin indique que, s'agissant d'une délibération qui ne concerne pas Fresnes, son groupe s'abstiendra.

Monsieur Oberhauser rappelle que le sujet du métro a été évoqué lors du débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable ainsi que dans le cadre du diagnostic et des orientations du Plan des mobilités durables. Il précise qu'il y aura une fiche action sur la question des transports en commun et que la Ville demande à Ile-de-France Mobilités de travailler à la fois le prolongement de la ligne 4 du métro et le sujet du Tram-train. Il indique qu'un travail est mené également auprès d'Ile-de-France Mobilités dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan de déplacement urbain régional.

Madame la Maire ajoute que la Ville est engagée dans ces actions, mais qu'il faut également tenir compte de la temporalité de projets de ce type. Elle rappelle qu'actuellement sont réalisés des métros qui ont été décidés il y a 15 ans. Concernant le prolongement de la ligne 4, elle indique qu'il pourrait effectivement y avoir une station sur Fresnes, mais qu'il s'agit d'une échéance à long terme.

Monsieur Doms souhaiterait que la Ville fasse une action publique visible en ce sens, auprès de la population et des médias, mais également auprès des décideurs régionaux.

Monsieur Um demande si la Ville le Conseil territorial de l'EPT a déjà délibéré sur cette modification.

Madame la Maire répond que la Ville est saisie par le Président de l'EPT avant l'examen de ce point par le Conseil territorial. Les avis des différentes villes seront au dossier de modification du PLU.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon – Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte (représenté), Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Jean-Jacques Um et M. Cyril Gallon – **6 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, a émis un avis favorable à la modification simplifiée du P.L.U de la commune de l'Haÿ-les-Roses assorti de la réserve suivante :

Les différentes dispositions liées à la hausse de la densification devront être accompagnées de mesures visant à mieux protéger et développer les espaces de pleine terre pour répondre aux enjeux de perméabilité et d'infiltration.

15. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin demande pourquoi un poste de psychologue est supprimé, alors que les risques psychosociaux au travail augmentent.

Madame la Maire répond qu'il y avait deux psychologues : une au centre municipal de santé qui reçoit les agents et une autre dans les crèches. La suppression du poste correspond à une mise en adéquation du tableau des effectifs avec les postes pourvus.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, comme suit :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>				
<u>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</u>				
-Adjoint d'animation	68	/	1	67
<u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>				
- Animateur	5	1	/	6
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>				
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>				
- Attaché	29	1	/	30
<u>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</u>				
<u>Cadre d'emplois des psychologues territoriaux</u>				
- Psychologue de classe normale	2	/	1	1

--	--	--	--	--

16. Personnel communal – Autorisation de recrutement de contractuels sur des postes permanents

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Doms demande la durée de ces emplois et s'ils sont renouvelables.

Madame la Maire répond qu'il s'agit de contrat de trois ans renouvelable, pouvant ensuite donner lieu à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

Monsieur Doms souhaite que les agents ainsi recrutés puissent être pérennisés au sein des effectifs de la Ville, s'ils donnent satisfaction.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, a approuvé la création à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions de gestionnaire absentéisme au sein du département des ressources, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- De deux emplois permanents de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent de production au sein du département des services à la population, qui pourraient être pourvus par des agent.e.s contractuel.les conformément aux textes en vigueur.

17. Personnel communal – Création d'emplois non permanents pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin indique qu'il lui a été dit, notamment par des élèves de l'École d'arts ainsi que par des enseignants, que les tarifs qui ont été votés par le Conseil municipal ont lourdement impacté cette structure. Aussi, il demande si les recrutements ainsi prévus ont pour objectif de pallier cette question et si des enseignants sont partis pour cette raison.

Madame la Maire répond ne pas comprendre le lien entre la question des tarifs et celle des départs ou des arrivées des enseignants de l'École d'arts. En revanche, plusieurs enseignants sont partis à la retraite et c'est afin de mieux répondre à la demande que la Ville souhaite conclure des contrats de projets qui permettent d'avoir des assistants d'arts plastiques qui feront des cours tout au long de l'année. Concernant les tarifs, Madame la Maire ajoute que les seules contestations qui ont été exprimées portaient sur les tarifs des personnes non-Fresnoises. Elle rappelle à ce titre que l'École d'arts ne bénéficiant d'aucune subvention des autres communes ni de l'EPT ou du Conseil départemental, les tarifs préférentiels votés par le Conseil municipal ont vocation à ne s'appliquer qu'aux Fresnois.es.

Monsieur Madelin regrette que cette mesure n'ait pas été mieux expliquée aux personnes concernées.

Madame la Maire répond que cela a été expliquée, mais que cela n'a pas suffi à éviter les mécontentements.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, a approuvé la création à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- De quatre emplois non permanents d'assistants d'enseignement artistique, contractuels de catégorie B à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires, recrutés par voie de contrat à durée déterminée ;
- D'un emploi non permanent de chargé(e) d'opération de mise en conformité des établissements recevant du public aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, contractuel de catégorie B à temps complet recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Ces contrats pourront être renouvelés par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ils prendront automatiquement fin soit avec la réalisation de l'objet pour lesquels ils ont été conclus, soit si le projet pour lequel ils ont été conclus ne peut pas se réaliser.

18. Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention de mutualisation du service d'assistance sociale avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, habilité Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention à venir d'adhésion au service d'assistante sociale pour le personnel de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

19. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2023-107	17 mai 2023	Approbation du contrat de cession pour un spectacle dansant et des ateliers par l'association DIFE KAKO dans le cadre de la Fête de l'été (ateliers sur divers sites les 24/05, 31/05 et 14/06 et la Fête de l'été au Parc des Sports le 17/06).	Association DIFE KAKO	12 500 € TTC
2023-108	17 mai 2023	Couverture sanitaire de la Fête de l'été et du feu d'artifice du 17 juin 2023.	Croix-Rouge Française	x
2023-109	22 mai 2023	Approbation de la convention à passer entre la Ville de Fresnes et la société Relyens SPS pour la mise à disposition du logiciel d'évaluation des risques professionnels.	Société RELYENS SPS	3 600 € TTC / an
2023-110	22 mai 2023	Approbation de la location du théâtre de la Grange Dîmière au profit du groupe vocal Sortilège le 17 juin 2023 (organisation d'un concert de chanson française).	Groupe vocal SORTILEGE	<u>Recettes</u> : 1 017 € TTC
2023-111	22 mai 2023	Avenant au contrat n° 01.02.2011 à passer entre la Ville de Fresnes et la société Berger-Levrault pour la maintenance des progiciels Atal II et e-Atal (durée de 3 ans).	Société BERGER-LEVRULT	554,40 € TTC / an
2023-112	23 mai 2023	Décision d'approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes : Arnaud BODAIRES, Jeanne CARDINAL, Christophe DALECKI, Julie POIREE, Angèle RIGUIDEL et Olga ROCHARD (exposition « Objets trouvés » à l'Espace d'art Chaillioux du 25/05 au 22/07/2023).	Arnaud BODAIRES, Jeanne CARDINAL, Christophe DALECKI, Julie POIREE, Angèle RIGUIDEL et Olga ROCHARD	150 € / Artistes (sauf pour Mmes Cardinal + 230 €, Riguidel + 110 € TTC, Poirée + 40 € TTC, Mr Dalecki + 410 €) (défraiement transport œuvres)
2023-113	23 mai 2023	Passation d'une convention de résidence entre la ville de Fresnes et le Collectif GWEN au théâtre de la Grange Dîmière du 3 au 13 juillet 2023.	Collectif GWEN	x
2023-114	24 mai 2023	Approbation du contrat de vente avec l'entreprise La Poste pour la prestation de mailing intitulée "abonnement nouveaux Fresnois" (durée d'1 an).	LA POSTE	262,07 € TTC
2023-115	24 mai 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité (lot 5002) sis, rue du Docteur Charcot.	x	x
2023-116	21 mai 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 30, rue Emile Zola.	x	x
2023-117	24 mai 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 54, rue Yvon.	x	x
2023-118	24 mai 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 23, rue du Professeur Bergonié.	x	x

2023-119	24 mai 2023	Décision modifiant la décision n° 2023-13 du 11 janvier 2023 de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'école Jean Monnet pour les 13,16 et 22 juin 2023 (modification des horaires).	Ecole Jean Monnet	x
2023-120	24 mai 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis, 21-23, rue de Chevilly.	x	x
2023-121	26 mai 2023	Marché 22016 passé avec la société SAS Pros Etanchéité relatif aux travaux de réfection de la toiture du gymnase de la Paix de la ville de Fresnes.	Société SAS Pros Etanchéité	Renonciation à l'application de pénalités de retard à hauteur de 25 672,58 € HT
2023-122	30 mai 2023	Approbation de la convention passée entre la commune et l'UGAP pour la gestion de l'entretien et de la maintenance de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un poids lourd autorisé en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes et ses prestations annexes (durée : 48 mois).	UGAP	Gestion : 8 100 € TTC Entretien / réparation : 45 000 € TTC
2023-123	30 mai 2023	Approbation du contrat de cession de la compagnie « LA TRAPPE À RESSORTS » pour une représentation du spectacle « LA TENTE D'EDGAR » le mercredi 28 juin 2023 à 14h00 dans la cour partagée des écoles Jean Monnet et Les Marguerites.	Compagnie « LA TRAPPE À RESSORTS »	1 724,08 € TTC
2023-124	31 mai 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) du 26 au 30 juin 2023, pour l'organisation de concerts scolaires et d'un opéra pour enfants.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	Recettes : Frais techniques de 402 € TTC
2023-125	31 mai 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association La Faribole le 1er juillet 2023 pour l'organisation d'un bal folk.	Association LA FARIBOLE	x
2023-126	31 mai 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Urban Talent les 21 et 23 juin 2023 pour l'organisation d'un gala de danse.	Association URBAN TALENT	Recettes : Frais techniques de 682,80 €
2023-127	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 9, rue du Docteur Charcot.	x	x
2023-128	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 8, rue Jules Guesde.	x	x
2023-129	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue Brulard.	x	x
2023-130	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, avenue Jean Pierre.	x	x
2023-131	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti de 133 mètres carrés sis 30, rue de Verdun.	x	x
2023-132	2 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti de 212 mètres carrés sis 30, rue de Verdun.	x	x
2023-133	2 juin 2023	Approbation du contrat de maintenance à passer entre la ville de Fresnes et la société SRCI pour le parapheur électronique IXBUS (durée : 3 ans).	Société SRCI	Maintenance : 3 710 € HT / an (soit 4 452 € TTC) Abonnement : 1 645 € HT / an (soit 1 974 € TTC).
2023-134	6 juin 2023	Décision modifiant la décision n° 2023-123 relative au contrat de cession de la compagnie LA TRAPPE A RESSORTS pour une représentation du spectacle LA TENTE D'EDGAR le mercredi 28 juin 2023 à 14h00 (ajout du montant correspondant au repas	Compagnie LA TRAPPE A RESSORTS	1 765,02 € TTC

		des artiste).		
2023-135	7 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue Emile Roux.	x	x
2023-136	7 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 5018) et un garage (lot 5063) sis 12, avenue de la Paix.	x	x
2023-137	8 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 37, rue Yvon.	x	x
2023-138	8 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 55, avenue de la République.	x	x
2023-139	8 juin 2023	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public du Parc des Sports et de prêt de matériel entre la commune de Fresnes et l'association Salsonondo con Cuba les 8 juillet, 26 août et 23 septembre 2023 pour l'organisation d'un événement festif et musical.	Association SALSONONDO CON CUBA	x
2023-140	12 juin 2023	Approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain et à sa gestion en jardin partagé entre la ville de Fresnes et l'association Le Germinal LG (angle rue Emile Zola / RD 186 – durée de 5 ans).	Association LE GERMINAL LG	x
2023-141	14 juin 2023	Approbation du renouvellement de bail passé avec le Conseil départemental du Val-de-Marne pour des locaux sis 9, square du 19 mars 1962 et 8 places de stationnement (Espace départemental des solidarités – durée de 6 ans).	Conseil départemental	<u>Recettes</u> : Locaux : 124 504,01 € / an Places de stationnement : 7 093,52 € / an
2023-142	14 juin 2023	Approbation de la convention de service à passer entre la ville de Fresnes et la société Fiscalité et Territoire pour le droit d'usage au pack Atelier Fiscal (durée : 3 ans).	Société Fiscalité et Territoire	5 000 € HT / an (soit 6 000 € TTC).
2023-143	15 juin 2023	Approbation de la convention avec la Fédération Française de Tennis de Table pour organiser une étape du "Ping Tour 2023" le 24 juin 2023 dans le Parc André Vilette.	Fédération Française de Tennis de Table	x
2023-144	21 juin 2023	Approbation du contrat passé avec la société EXIUM pour la réalisation d'une mission d'assistance technique relative à la sécurité des personnes en cas d'incendie dans le cadre d'une demande d'autorisation ERP pour la salle de théâtre de la Grange Dîmière.	Société EXIUM	800,00 € HT.
2023-145	21 juin 2023	Approbation de la convention avec l'association You'manity pour la mise à disposition du Parc des Sports et un prêt de matériel le 24 juin 2023 pour l'organisation d'un concert.	Association You' manity	x
2023-146	22 juin 2023	Décision d'approbation du contrat d'assistance maintenance à passer entre la ville de Fresnes et la société ADW NETWORK pour la maintenance des antennes radio (durée : 3 ans).	Société ADW NETWORK	Coût maintenance : 1 600 € HT / an (soit 1 920 € TTC)
2023-147	27 juin 2023	Décision modificative de la décision n° 2023-124 - Mise à disposition de la Grange Dîmière au conservatoire - Modification des horaires du 29 juin.	CRD	x
2023-148	27 juin 2023	Décision de passation d'une convention entre la Ville et l'association ACMEF pour la mise à disposition du gymnase de la Paix (28 juin 2023).	Association ACMEF	x
2023-149	28 juin 2023	Convention de mise à disposition de dépendances du domaine public le 1 ^{er} juillet	Collectif Littoral 2023	x

		2023 pour l'organisation d'un tournage (bâtiment 8 de la Ferme de Cottinville).		
2023-150	29 juin 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14 rue des Anémones.	x	x
2023-151	5 juillet 2023	Constitution du jury dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs bouleaux.	x	x
2023-152	10 juillet 2023	Création d'une régie temporaire d'avances du 18 août au 1er septembre 2023 pour le séjour de vacances à la Tranche-sur-Mer organisé par le service de la Jeunesse durant l'été 2023.	x	x
2023-153	10 juillet 2023	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public au profit de la société SPIE Batignolles (CDL Willy Ronis – base vie de chantier).	Société SPIE BATIGNOLLES	x
2023-154	11 juillet 2023	Approbation de la convention d'occupation des locaux sis 3 ter, rue Auguste Daix au profit de l'Association amicale et sportive de Fresnes (durée : 3 ans).	Association AASF	x
2023-155	11 juillet 2023	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public au profit de l'Association amicale et sportive de Fresnes (divers clubs house / boulodrome / courts de tennis).	Association AASF	x
2023-156	18 juillet 2023	Approbation du contrat de cession des Productions ADONIS pour une représentation du spectacle "CLOWN DE SERVICE" le samedi 23 septembre 2023 à 19h30 à la Grange dimière.	Les Productions Adonis	2 795,75 € TTC.
2023-157	18 juillet 2023	Approbation d'une convention de résidence entre la Ville et la compagnie Les Loups à poche au théâtre de la Grange Dîmière du 4 au 20 septembre.	Compagnie Les Loups à poche	x
2023-158	18 juillet 2023	Couverture sanitaire du forum des associations le 9 septembre 2023.	Croix-Rouge Française	x
2023-159	20 juillet 2023	Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne.	Conseil départemental	Subvention demandée pour le projet de plantation d'arbres sur le terrain de la MJC : 5 000 €. Subvention demandée pur l'extension du square de la Paix : 44 900 €.
2023-160	24 juillet 2023	Décision de passation d'une convention entre la Ville et le comité du Val-de-Marne de judo pour organiser l'opération judo été 2023 les 24 et 25 juillet 2023.	Comité Judo du Val- de-Marne	x
2023-161	24 juillet 2023	Approbation de l'avenant n° 2022-1 à la convention d'objectifs et de financement n° 200100352 passée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour le relais petite enfance (avenant relatif à la prestation « guichet unique » et au « bonus CTG »).	Caisse d'allocations familiales	x

2023-162	24 juillet 2023	Approbation du contrat passé entre la Commune et la société AGORA STORE pour la prestation de vente aux enchères publiques en ligne d'articles de la ville de Fresnes (durée de 3 ans).	Société AGORA STORE	400 € TTC (adhésion pour la totalité des 4 ans) + 120 € frais de dossier pour matériel immatriculé et 20 € unitaire pour autre matériel
2023-163	24 juillet 2023	Approbation d'une convention avec la DASDEN du Val-de-Marne pour la mise en œuvre d'actions vacances apprenantes été 2023 dans le premier degré.	DASDEN du Val-de-Marne	x
2023-164	2 août 2023	Approbation d'un contrat de prêt d'une exposition d'œuvres et de matériel par le Département du Val-de-Marne (exposition « Le petit livre des grandes choses » du 29 septembre au 20 octobre 2023 à la bibliothèque Gabriel Bourdin).	Département du Val-de-Marne	x
2023-165	10 août 2023	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la création d'un escalier et d'un ascenseur à la crèche de la Peupleraie.	Crèche de la Peupleraie	x
2023-166	16 août 2023	Approbation de la convention d'occupation temporaire passée entre la commune et Valophis Habitat pour l'installation d'un échafaudage de pied au niveau du pignon de l'école primaire Jean Monnet (du 18 août au 11 septembre 2023).	Valophis Habitat	x
2023-167	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association ADAS pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - Terrain n° 2	Association ADAS	x
2023-168	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association AIKI-CLUB pour la mise à disposition du gymnase de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association AIKI-CLUB	x
2023-169	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association ALPHA LOISIRS pour la mise à disposition du gymnase Pasteur (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association ALPHA LOISIRS	x
2023-170	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association AN HADERIEN pour la mise à disposition du gymnase Pasteur (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association AN HADERIEN	x
2023-171	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association ARC EN CIEL DOM 94 pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - Terrain n° 2 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association ARC EN CIEL DOM 94	x
2023-172	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association LES ARCHERS FRESNOIS pour la mise à disposition du pas de tir du terrain de la Cerisaie (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association LES ARCHERS FRESNOIS	x
2023-173	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association CHEN TAIJI FRESNES pour la mise à disposition du gymnase Barbara (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association CHEN TAIJI FRESNES	x
2023-174	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association DENDROBATES pour la mise à disposition du gymnase	Association DENDROBATES	x

		Pasteur (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).		
2023-175	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Sportive Internationale Goju Ryu Association (IGRA) pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association IGRA	x
2023-176	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association ISANNABELLE DANSE pour la mise à disposition du gymnase Théodore Monod (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association ISANNABELLE DANSE	x
2023-177	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Le Cercle des Arts Asiatiques pour la mise à disposition du gymnase Pasteur (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Le Cercle des Arts Asiatiques	x
2023-178	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association NA MOO WAHINE ASSOCIATION pour la mise à disposition de la salle de dojo du gymnase de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association NA MOO WAHINE ASSOCIATION	x
2023-179	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Prim'adal pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association PRIM'ADAL	x
2023-180	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Science Art et Sport pour la mise à disposition de la salle de dojo du gymnase de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Science Art et Sport	x
2023-181	28 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Un Enfant Dans la Ville pour la mise à disposition des gymnases Barbara et Fatima Bri (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Un Enfant Dans la Ville	x
2023-182	28 août 2023	ANNULÉE - Doublon	x	x
2023-183	28 août 2023	ANNULÉE - Doublon	x	x
2023-184	29 août 2023	ANNULÉE - Doublon	x	x
2023-185	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 7, rue de Chevilly.	x	x
2023-186	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 9, rue de Chevilly.	x	x
2023-187	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue du Professeur Einstein.	x	x

2023-188	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, avenue de la République.	x	x
2023-189	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 27, rue Julien Chaillioux.	x	x
2023-190	29 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, rue de la Poterne.	x	x
2023-191	30 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 18, allée du Grand Saule.	x	x
2023-192	30 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un immeuble de 30 appartements sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2023-193	30 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 69, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2023-194	30 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 12, résidence des Gémeaux.	x	x
2023-195	30 août 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 44, avenue Saint-Exupéry.	x	x
2023-196	31 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association sportive Urban Training System (UTS) pour la mise à disposition du gymnase de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Urban Training System	x
2023-197	31 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Yoga Fresnes pour la mise à disposition du gymnase Pasteur (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Yoga Fresnes	x
2023-198	31 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris pour la mise à disposition du stade de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
2023-199	31 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Luvndance pour la mise à disposition des gymnases Saint-Exupéry et Barbara (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Luvndance	x
2023-200	31 août 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Urban Talent pour la mise à disposition du gymnase de la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Urban Talent	x
2023-201	4 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association EIBAD pour la mise à disposition du gymnase Charcot (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association EIBAD	x
2023-202	4 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Boxe Olympique pour la mise à disposition des gymnases de la Paix, Pasteur et Saint-Exupéry (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Boxe Olympique	x

2023-203	5 septembre 2023	Approbation d'une convention de prêt de matériel pour l'association Mi-Fugue Mi-Raison du 6 au 11 septembre 2023 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Mi-Fugue Mi-Raison	x
2023-204	6 septembre 2023	Approbation d'une convention de prêt de matériel pour l'association Urban Talent du 8 au 22 septembre 2023 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Urban Talent	x
2023-205	6 septembre 2023	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes : Ralf ALTRIETH, Mamadou CISSE, Stefanie HEYER, Soo Kyoung LEE, Quentin LIU et Kira VYGRIVACH (exposition « D'ailleurs » du 7 septembre au 28 octobre 2023 à l'Espace d'art Chaillioux).	Ralf ALTRIETH, Mamadou CISSE, Stefanie HEYER, Soo Kyoung LEE, Quentin LIU et Kira VYGRIVACH	150 € / Artiste (sauf pour Mme Heyer + 28 €, Mr Altrieth + 492,32 € TTC, Mr Cissé + 54 € TTC, Mr Liu + 48 €) (défraiement transport œuvres)
2023-206	6 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'Association Amicale et Sportive de Fresnes pour la mise à disposition de terrains et de gymnases (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Amicale et Sportive de Fresnes	x
2023-207	7 septembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon et un terrain avec dépendance sis 35, allée Gervaise.	x	x
2023-208	8 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association sportive Maîtrise Yoga Respiration Relaxation pour la mise à disposition des gymnases Barbara et la Paix (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Maîtrise Yoga Respiration Relaxation	x
2023-209	11 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'association Fresnes Football Club pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - Terrain n° 2 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	Association Fresnes Football Club	x
2023-210	14 septembre 2023	Approbation de la convention de mise en place d'un apéro-philos dans l'espace bar de la Grange Dîmière le 30 novembre 2023 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	SARL Les Petites Lumières	300 € TTC
2023-211	18 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et l'établissement public de santé national de Fresnes pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - Terrain n° 2 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	EPSNF	x
2023-212	19 septembre 2023	Approbation d'une convention entre la Ville de Fresnes et la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris pour la mise à disposition du stade Gaston Roussel - Terrain n° 1 (du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024 – selon planning pour la période).	ERIS	x
2023-213	20 septembre 2023	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Club de l'amitié le 21 novembre 2023 de 9h à 18h (organisation d'une assemblée générale).	Association Club de l'amitié	x

Concernant la décision n° 2023-114, portant sur un contrat avec l'entreprise La Poste, Monsieur Madelin demande des précisions sur la prestation concernée, en particulier concernant la désignation de « mailing ».

Madame la Maire répond que La Poste envoie à la Ville une liste des adresses postales des personnes nouvellement installées à Fresnes, ce qui permet ensuite à la Ville de les inviter à une réception destinée aux nouveaux Fresnois.

Monsieur Madelin demande, concernant la décision n° 2023-121, pourquoi, dans le cadre de l'exécution de ce marché, la Ville renonce à l'application de pénalités de retard.

Madame la Maire répond que le retard dans l'exécution de ce marché est lié à des raisons d'aléa climatique.

Concernant la décision n° 2023-142, Monsieur Madelin demande ce que recouvre la prestation prévue.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un logiciel métier pour le service Finances.

Concernant la décision n° 2023-146, Monsieur Madelin souhaite savoir quelles antennes radios sont concernées par ce contrat de maintenance.

Madame la Maire que la Ville dispose d'antennes radios pour relayer le WIFI dans certains établissements, comme les écoles. Le contrat de maintenance porte sur l'ensemble des antennes.

Concernant la décision n° 2023-148, Monsieur Madelin indique que son groupe a émis une demande pour que des créneaux de remplacement puissent être trouvés pour les associations sportives lorsque le gymnase de la Paix est mis à disposition à d'autres associations.

Madame la Maire répond que la mise à disposition prévue par cette décision, qui concernait l'ACMEF, s'est déroulée entre 7h et 12h un dimanche, et qu'elle n'a donc pas eu d'impact. Par ailleurs, elle rappelle que Monsieur Dramé est attentif sur ces questions.

Concernant la décision n° 2023-155, Monsieur Madelin indique que le boulodrome s'enherbe.

Madame la Maire rappelle que la Ville n'utilise aucun produit phytosanitaire et qu'il sera nécessaire de trouver une solution avec l'association des boulistes.

Monsieur Madelin revient sur les décisions n° 2023-160, portant sur une convention avec le Comité du Val-de-Marne de judo, et précise que cette association est subventionnée par le Conseil départemental. Pareillement, concernant la décision n° 2023-164, concernant l'exposition « Le petit livre des grandes choses » à la bibliothèque municipale, il indique qu'il s'agit d'une exposition départementale.

20. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil municipal

MARCHES PUBLICS	
N° Marché - Titulaire	23019-LOT1 – SAS Environnement Services Constructeur
Intitulé	Crèche la Peupleraie-création d'un escalier et d'un ascenseur.
Durée initiale et reconduction	De la réception de sa notification jusqu'à la fin de l'exécution des prestations objet du présent marché. Le délai d'exécution du marché est de 3 mois et 15 jours ouvrés.
Montant du marché	107 138,20 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23019-LOT2 – SAS Ermhes
Intitulé	Crèche la Peupleraie-création d'un escalier et d'un ascenseur.
Durée initiale et reconduction	De la réception de sa notification jusqu'à la fin de l'exécution des prestations objet du présent marché. Le délai d'exécution du marché est de 3 mois et 15 jours ouvrés.
Montant du marché	22 367,56 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23016- Société française de restauration et services
Intitulé	Accord-cadre Assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du CCAS.

Durée initiale et reconduction	Le présent marché est d'une durée de douze (12) mois. Il est conclu à partir de sa date de notification et prend effet à compter du 1 ^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze (12) mois, trois (3) fois maximum, soit jusqu'au 30 juin 2027 (4 ans au total).
Montant du marché	4 800 000 € H.T.
N°Marché-Titulaire	23008 – Société Cars Nedroma
Intitulé	Marché de location d'autocars avec conducteurs pour le transport de personnes pour la ville et le CCAS de Fresnes.
Durée du marché	Le marché prend effet à compter de sa notification, pour une durée d'une année. Il pourra être reconduit tacitement trois (3) fois par périodes successives d'un an, sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé réception adressée trois (3) mois au moins avant la date d'échéance annuelle (4 ans au total).
Montant du marché	1 000 000 € H.T
ACTE MODIFICATIF	
N° Marché - Titulaires	23008- Société car NEDROMA
N° et Intitulé du marché	Marché de location d'autocars avec conducteurs pour le transport de personnes pour la ville et le C.C.A.S de Fresnes.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Intégration au marché initial de nouveaux trajets et leurs tarifs dans le bordereau des prix unitaires initial.
Montant	

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

Numéro	Date	Objet	Prestataire	Montant
FC 2023-13	26/05/2023	Travaux d'enrobé à la déchetterie (CTM Annexe)	TULLIO	29 256 € TTC
FC 2023-14	31/05/2023	Mission de maîtrise d'œuvre d'exécution et mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC). Crèche de la Peupleraie	AMO SERVICES	10 680 € TTC
FC 2023-15	14/06/2023	Mise en conformité électrique de la crèche de la Peupleraie	TEB ELEK	13 932,39 € TTC
FC 2023-16	16/06/2023	Etude structure stade Gaston Roussel	AMO SERVICES	6 000,00 € TTC
FC 2023-17	16/06/2023	Reprise des panneaux de bardage du groupe scolaire Monnet	SPR BATIMENT	164 673,62 € TTC (dégrogation car pris en charge par l'assurance)
FC 2023-18	22/06/2023	Installation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques au CTM 4, rue de Chevilly	EVA SOLUTIONS	16 433,28 € TTC
FC 2023-19	26/06/2023	Remplacement du matériel audio / visio de la salle du Conseil municipal	ATACAMA	38 168 € HT
FC 2023-20	30/06/2023	Acquisition de 3 véhicules	RENAUTL RETAIL GROUP	39 753,78 €
FC 2023-21	05/07/2023	Travaux de faux-plafonds au secrétariat général	BARTOLO	9 945 € TTC
FC 2023-22	17/07/2023	Elaboration du plan communal de sauvegarde de la ville de Fresnes	RISCRISES	19 548 € TTC
FC 2023-23	21/07/2023	Réalisation du diagnostic territorial de santé	COMPAS	15 120 € TTC
FC 2023-24	21/07/2023	Campagne de sensibilisation au handicap au travail	GROUPE FIH	10 000 € TTC
FC 2023-25		ANNULÉE		
FC 2023-26	26/07/2023	Réfection de l'aire de jeux du Parc André Villette	Paveurs de Montrouge	9 544,44 € TTC

FC 2023-27	04/08/2023	Remplacement de la porte piétonne du CMS par une porte à effacement latérale	IMPAIROUSSOT	11 514,30 € TTC
FC 2023-28	04/08/2023	Création d'une bouche à incendie à la Tour aux Chartiers	VEOLIA EAU	11 998,90 € TTC
FC 2023-29	04/08/2023	Création d'une gâche électrique au parking Saint-Eloi	TEB ELEK	6 456 € TTC
FC 2023-30	22/09/2023	Commande de renouvellement de l'abonnement Adobe	SATELIS	12 713,40 € TTC
FC 2023-31	28/09/2023	Ravalement côté ancienne halte-garderie et crépis façade côté rue de la crèche de la Peupleraie	SCHANG	22 804,80 € TTC
FC 2023-32	29/09/2023	Ateliers du budget participatif	lesbudgets participatifs.fr	5 202 € TTC
FC 2023-33	02/10/2023	Remplacement des 4 portes des WC du parc du Moulin de Berny	FRANCAISE DE MIROITERIE	15 160 € TTC
FC 2023-34	02/10/2023	Ravalement de l'ensemble des façades suivant le plan de la crèche de la Peupleraie	SCHANG	19 860 € TTC

Concernant le marché n° 23008, Monsieur Carlier demande si la Ville est encore propriétaire de cars, après la cession qui a été décidée lors de la séance de ce jour. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir si ces véhicules ont vocation à être eux aussi vendus et quelle serait l'affectation des personnels communaux jusqu'à présent affectés à la conduite de ces véhicules.

Madame la Maire répond que la Ville reste propriétaire d'un car, et que si la Ville a passé un marché sur ce sujet, c'est en raison de difficultés dans le recrutement des conducteurs. Ainsi, si tous les postes de conducteurs avaient été pourvus, la Ville aurait privilégié l'achat d'un nouveau car plutôt que la passation d'un marché de prestation. Ce marché permet donc de répondre aux besoins de la Ville et l'objectif ne saurait être la suppression d'un service mais une adaptation, si possible momentanée, de celui-ci.

21. Questions diverses

Monsieur Doms demande comment se réorganiseront les délégations des adjoints.

Madame la Maire répond qu'il n'y aura pas de modification des délégations des adjoints. Ainsi, Monsieur Caristan conserve ses délégations actuelles. Par ailleurs, Madame la Maire s'entretiendra avec Madame Greco de ses futures délégations. Madame la Maire ajoute qu'elle conserve la gestion du personnel communal.

Monsieur Madelin souhaite la bienvenue à Madame Greco. Concernant la démission d'un adjoint, il ajoute que le Conseil municipal a été reporté pour cette raison, ainsi que cela a été précisé en début de séance, mais regrette qu'aucune explication n'ait été donnée au moment du report. Par ailleurs, il demande quelle est la raison de cette démission.

Madame la Maire répond que Monsieur Philippe Pallier a démissionné de son mandat pour des raisons personnelles et professionnelles.

Monsieur Madelin indique qu'il lui a été signalé des chaleurs importantes dans l'école Théodore Monod et demande que soit mis en place des stores aux fenêtres.

Par ailleurs, il lui a été également signalé que le programme IN'LI ne dispose pas de gardien alors qu'il s'agirait d'une obligation légale. Il souhaiterait ainsi que la Ville s'adresse à ce bailleur pour qu'il désigne un gardien pour la résidence de la Ferme.

Monsieur Madelin exprime ensuite son inquiétude concernant les commerces de la Place Charcot, qui semblent se porter mal. Il regrette que cette place n'ait pas été bien aménagée, car très minérale, et qu'elle n'est pas très attractive et ne connaît pas d'animation régulière.

Enfin Monsieur Madelin évoque les travaux actuellement en cours sur la rue Yvon, qui empêchent la sortie d'une partie importante de la résidence dans laquelle lui-même habite. Il regrette qu'aucune information préalable n'ait été effectuée à destination des riverains. Il indique que les panneaux de déviation ont été mis en place plusieurs jours après le démarrage des travaux. Par ailleurs, la raison de ces travaux n'a été communiquée, ni leur durée. Il rappelle que s'il ne s'agit pas de travaux communaux, la Ville en est informée et qu'elle a la possibilité d'informer elle-même les riverains.

Concernant l'école Monod, Madame Sadane répond qu'un groupe de travail a été constitué et qu'il s'est réuni une première fois au mois de juillet, dans le cadre d'une collaboration transversale avec Madame Leclerc-Bruant pour les aspects relatifs à la transition écologique, les services techniques ainsi que le service Enfance. L'objet de ce groupe de travail est de trouver des solutions aux problématiques de chaleur dans les classes, qui ne concernent pas seulement l'école Monod. Ainsi, des propositions seront faites prochainement en ce sens.

Concernant la problématique des commerces de la Place Charcot, Monsieur Guillotin fait un constat identique à celui de Monsieur Madelin. Trois points méritent l'attention.

Tout d'abord, le magasin Franprix, qui a dû fermer pendant une période assez longue en raison de non-conformité en termes de sécurité incendie. Le gérant, puis le siège de Franprix, ont été invités à corriger ces points, ce qui a nécessité une fermeture provisoire. Il ajoute avoir demandé à Franprix de communiquer clairement sur les raisons de cette fermeture, qui n'était pas une fermeture administrative.

Ensuite, Monsieur Guillotin évoque la boucherie, qui est en difficultés financières en raison d'un chiffre d'affaires insuffisant. Il sera donc nécessaire d'interroger I3F, qui est propriétaire de ce local commercial, pour revoir notamment le montant du loyer et les exigences d'entrée dans leurs locaux. Il ajoute que la problématique est assez proche pour la boulangerie située en face, où le propriétaire rencontre des difficultés à trouver un boulanger gérant qui puisse dégager une marge suffisante. Il ajoute que l'augmentation significative du coût des énergies (électricité et gaz notamment) a très fortement touché l'ensemble des commerçants, mais de manière plus aigüe encore les boulangers. Il rappelle à cet effet qu'au mois de mars 2023, une manifestation de boulangers a eu lieu à Paris.

Enfin, concernant l'animation de la Place Charcot, Monsieur Guillotin convient qu'il est nécessaire d'y travailler. Il sera également indispensable de mobiliser les commerçants sur ce type d'animations. Il indique à ce titre que des animations sont programmées pour les Fêtes de fin d'année.

Monsieur Oberhauser ajoute que l'un des enjeux principaux est de parvenir à mobiliser les deux commerces moteurs que sont le Franprix et la pharmacie. Il confirme qu'un travail de terrain est effectué. Par ailleurs, il indique que la Ville a déposé sa candidature au dispositif « Centre-ville vivant » de la Métropole du Grand-Paris, qui permettra d'effectuer un diagnostic en vue de réfléchir sur l'espace public, notamment le stationnement, de définir la zone de chalandise, de travailler à l'animation commerciale.

Concernant les travaux de la rue Yvon, Monsieur Oberhauser présente ses excuses, au nom de l'EPT et de la Régie publique de l'eau. Il indique avoir obtenu un report de deux semaines pour le démarrage de ces travaux pour pouvoir communiquer. Il constate, au vu des propos de Monsieur Madelin, que la communication n'a pas été suffisante. Ces travaux étaient prévus, dans le cadre de protocoles entre la Régie publique de l'eau et le SEDIF. Il ajoute que les travaux portent sur la rénovation de 1 000 mètres de canalisation vieilles de 75 ans et qu'ils nécessitent de reprendre l'ensemble des branchements des riverains ainsi que le comptage. En revanche, une personne est disponible sur le terrain. Par ailleurs, sur d'autres secteurs, comme sur l'avenue de la République, le plan de circulation peut être adapté pour tenir compte de ces travaux.

Madame Ethève souhaite revenir sur le discours de Madame la Maire en début de séance, à propos duquel elle souhaiterait apporter des précisions. Tout d'abord, concernant l'assassinat d'un enseignant, elle souhaite ajouter que son assassin est un terroriste. Ensuite, concernant la lutte contre le racisme, elle souhaite qu'une lutte soit également menée contre l'antisémitisme. Enfin, elle exprime une pensée pour les 200 otages détenus par le Hamas, dont 7 Français.

Monsieur Um demande des informations sur le projet immobilier en cours d'achèvement à proximité du Casino, et plus particulièrement sur les activités commerciales qui s'y implanteront. Pour la partie logement, il souhaiterait en connaître la répartition en matière, notamment, de typologie.

Madame la Maire répond que, concernant les locaux commerciaux, seule la pharmacie de la Tuilerie a déménagé. Ensuite, étaient également prévues de la restauration ainsi qu'une boulangerie. Par ailleurs, concernant les logements, une partie est en accession sociale à la propriété et une autre en locatif libre.

Monsieur Guillotin confirme qu'une boulangerie devrait s'installer, et précise que le boulanger a conclu un partenariat avec un meunier, ce qui est un gage à la fois de qualité et de pérennité du commerce. Les travaux sont d'ailleurs engagés. Deux locaux commerciaux restent à ce jour libres.

Monsieur Madelin témoigne de son émotion à la découverte d'inscriptions antisémites.

Madame la Maire précise que ces inscriptions ont été enlevées immédiatement et qu'une plainte a été déposée par la Ville. Elle ajoute que des inscriptions identiques ont été perpétrées à Rungis.

La séance est levée le 19 octobre 2023 à 23 heure et 05 minutes.

Fresnes, le 16 novembre 2023

La secrétaire

Isabelle DUTRONC

La Maire,

Marie CHAVANON